



FICHE PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle de l'aptitude à la conduite

Comme défini dans l'Arrêté du 18 janvier 2019, La formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Prérequis :

- Être psychologue
- Être inscrit au répertoire ADELI
- Avoir réalisé la formation initiale des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle de l'aptitude à la conduite

Objectifs :

- D'identifier leur mission dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;
- De connaître les principaux facteurs de risques pouvant être examinés avec des tests psychotechniques validés et une trame d'entretien individuel structuré ;
- De connaître le cadre réglementaire et le déroulement de l'examen psychotechnique ;
- D'identifier le profil des candidats ou conducteurs pour lesquels est demandé un examen psychotechnique par le médecin agréé consultant hors commission médicale ou par la commission médicale ;
- Acquérir des connaissances dans le domaine de la sécurité routière et dans le domaine de la psychopédagogie pour le passage des tests psychotechniques permis de conduire.
- Réactualisation des connaissances suite à la formation initiale.

Durée :

- 3 heures de formation (soit demi journée).

Modalité et délai d'accès :

- A réception de la convention complétée et signée (2 jours à 4 semaines).

Tarif :

- 150€ HT soit 180€ TTC

Méthodes mobilisées :

- Méthode pédagogique : participative et expositive.
- Moyens/outils utilisés : Supports pédagogiques (power point, questionnaires de connaissances avant, pendant et après la formation.). Ordinateurs et diverses applications (Zoom...).

Encadrement :

- Laurence Lamour de Caslou

Modalités d'évaluation :

- Évaluations des connaissances et savoir-faire, feuilles de présence et attestation de formation.



SARL ACTIONS SECURITE ROUTIERE
1, rue du Benelux CS23396 – 44.333 NANTES Cedex3
☎ 02 28 34 58 79 ☎ 06 99 89 51 89
✉ contact@asr44.fr

www.asr44.fr

Durée de validité du certificat :

- 5 ans

Accessibilité :

- Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter.

PROGRAMME DE FORMATION

Horaires	Contenu
8h45 – 12h ou 13h30-16h45 (15 min de pause inclus)	<ol style="list-style-type: none">1. Tour de Table2. Compte rendu d'activité, expérience personnelle depuis la formation initiale.3. Analyse de la pratique4. Rappel législatif5. Mise à niveau des connaissances, loi, décrets, application sur le permis à points6. Mise à niveau des procédures (sur les tests psychotechniques)7. Présentation des éventuelles évolutions demandées par le législateur8. Présentation de nouveaux tests

Version 24/09/2021

Siège social : 1 rue de Benelux 44300 Nantes - TVA FR 55 503782286

Centre de formation à la Sécurité Routière en Stage de sensibilisation et récupération de points, Formations aux risques routiers en entreprises

Siren 503 782 286 000 36 – Agréé par la préfecture de Loire Atlantique N° R1704400010 - APE/NAF 8559B

Déclaration DIRECCTE (NDA) 52440683444 – Enregistrement DATADOC 0046040 - ADELI 449305440 – Autorisation B-1304400040